

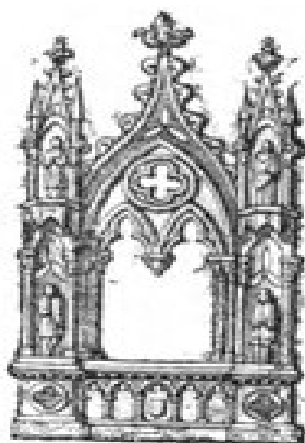
Belin (Jules-L.)

LE
PALAIS DES THERMES
ET
L'Hôtel de Cluny.

NOTICE.

Monumens de la vieille France ,
Passé plus frais que l'avenir ,
Où trouverai-je une espérance
Égale à votre souvenir ?

(ÉMILE DESCHAMPS.)



Paris.

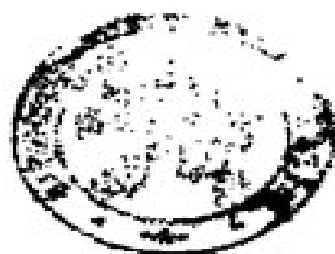
BELIN LE PRIEUR, LIBRAIRE,

5. RUE PAYÉE ST.-ANDRÉ-DES-ARCS ;

Et chez le Concierge de l'hôtel de Cluny ,

14. Rue des Mathurins-Saint-Jacques.

1836.



Le palais des thermes et l'hôtel de Cluny

Jules-Léonard Belin



Belin, Paris, 1836

Exporté de Wikisource le 14 juillet 2026

Table.

AVERTISSEMENT.

PALAIS DES THERMES.

HÔTEL DE CLUNY.

NOTES.

AVERTISSEMENT.

Il ne manque pas de Notices sur le Palais des Thermes et sur l'Hôtel de Cluny ; mais elles sont pour la plupart incomplètes et inexactes^[1], de sorte que, pour bien connaître ces deux monumens, il faut recourir aux différens historiens qui en ont fait mention, et, par conséquent, feuilleter des volumes entiers, afin d'y découvrir quelques détails épars çà et là dans des ouvrages souvent fort considérables : heureux encore celui que le hazard favorise dans cette pénible recherche !

J'ai pensé qu'on ne lirait pas sans quelque intérêt un résumé exact des documens divers que l'histoire nous a transmis sur ces deux beaux édifices ; c'est ce qui m'a fait entreprendre ce travail. Je me suis attaché, avant tout, à la vérité historique : aussi ai-je pris soin de remonter, le plus souvent possible, aux sources où les modernes ont puisé leurs détails, et, pour mettre le lecteur à même de vérifier les faits, j'ai indiqué scrupuleusement les textes que j'ai suivis. Enfin, j'ai réuni, à la fin de cette Notice, quelques notes destinées à lui servir d'explication et de complément.

J. B.

1. [↑] Il faut en excepter le consciencieux et remarquable ouvrage que M. Dusommerard a publié à la fin de l'année 1834, mais qui ne remplit pas le but que je me suis proposé, c'est-à-dire de débarrasser l'histoire de ces deux monumens de tout ce qui leur est étranger. La Notice de ce savant antiquaire est pour ainsi dire un cadre où viennent s'enchâsser les descriptions historiques et scientifiques de sa riche collection d'antiquités et d'objets d'arts. (V. *Notice sur l'hôtel de Cluny et sur le palais des Thermes, avec des notes sur la culture des arts, principalement dans les xv^e et xvi^e siècles*, décembre 1834, in-8°.)

PALAIS DES THERMES.

La partie méridionale de Paris, aujourd'hui moins étendue et moins peuplée que la partie septentrionale, était, du temps de la domination romaine, bien plus riche en monumens et en institutions religieuses, civiles et militaires^[1].

Cette partie se nommait alors le faubourg *Lucotitius* ou *Lucotitie*^[2], et ce nom, à la désinence près, est le même que celui de l'île de la Cité, appelée *Lucotetia*, dont on a fait plus tard *Lutetia*.

De tous les édifices qui, à cette époque reculée, décoraient ce faubourg, le plus remarquable et le plus vaste était, sans contredit, le PALAIS DES THERMES^A. Ses bâtimens^B et ses cours (*atria*), s'élevaient au midi, jusqu'aux environs de la Sorbonne ; c'est du moins ce qu'il faut conclure des descriptions que nous en ont laissées quelques historiens, entre autres Jean de Hauteville, qui écrivait avant que Philippe-Auguste eût fait disparaître une partie de cet édifice pour construire le mur d'enceinte de Paris ; il prétend que le principal bâtiment était situé sur la partie la plus élevée de la montagne^[3]. Du même côté, et au-delà, se trouvait la place d'armes, ou le *campus*, désigné par Ammien Marcellin^[4]. À ce *campus*, qui devait occuper les emplacements de l'ancien couvent des Jacobins, de la place Saint-Michel, etc, aboutissait la voie romaine d'Orléans à Paris, par le village d'Issy.

Toute cette partie méridionale dépendait du palais des Thermes, puisqu'on a la certitude que les rois Francs, qui ont succédé aux empereurs romains dans la propriété de ce palais, possédaient de même et retenaient sous leur censive, ces divers emplacements.

On ne connaît pas bien les limites de ce palais à l'ouest : il est probable qu'il s'arrêtait à la ligne tracée actuellement par la rue de la Harpe. À l'est, il était borné par la voie d'Arcueil à Paris (aujourd'hui la rue Saint-Jacques).

Au nord, les bâtimens se prolongeaient jusqu'à la rive gauche de la Seine. M. de Caylus, qui a soigneusement exploré les traces de ces constructions antiques, assure que dans les caves des maisons situées entre la rivière et les restes du palais des Thermes, on trouve des piliers et des voûtes de maçonnerie romaine : il ajoute, qu'avant la démolition du Petit-Châtelet^[5], on y voyait des arrachemens de murs antiques, qui se dirigeaient vers ce palais^[6].

La salle qui subsiste encore aujourd'hui, unique reste d'un palais aussi vaste, offre dans son plan deux parallélogrammes contigus, formant ensemble une seule pièce. Le plus grand a 62 pieds de longueur sur 42 de largeur, et le plus petit 30 pieds sur 18. Les voûtes à arêtes et à pleins cintres, qui couvrent cette salle, s'élèvent jusqu'à 42 pieds au-dessus du sol. Telle est la solidité de ces voûtes, qu'elles ont résisté pendant quinze siècles aux ravages de toute espèce, et qu'elles ont supporté, durant de longues années, et sans éprouver de dégradations sensibles, une épaisse couche de terre cultivée en jardin et plantée de grands arbres^C.

L'architecture majestueuse de cette salle est remarquable par la simplicité de ses ornemens. Les faces des murs présentent trois grandes arcades, dont celle du milieu est la plus élevée, genre de décoration fort en usage au IV^e siècle. La face du mur méridional a cela de particulier que l'arcade du milieu affecte la forme d'une grande niche dont le plan est demi circulaire. Quelques trous pratiqués dans cette niche et dans les arcades latérales, ont fait présumer qu'ils servaient à l'introduction des eaux destinées aux bains.

Les arêtes des voûtes, en descendant le long des murs, se rapprochent, se réunissent et viennent s'appuyer sur des consoles représentant des poupes de vaisseaux. Selon Dulaure^[7], « ces poupes, symboles des eaux, servaient sans doute à caractériser la destination de ce lieu. »

La maçonnerie de ce monument se compose de plusieurs rangs alternatifs de moellons régulièrement taillés et de briques, recouverts en quelques endroits d'une couche de stuc, épaisse de 4 à 5 pouces. Du côté du nord, on remarque des bandeaux d'arcades, composés de pierres d'un grain fin, sculptées en cannelure, et assez bien conservées. Du même côté, on a découvert, après avoir fouillé le sol à deux ou trois pieds de profondeur, un mur qui semble indiquer que là se trouvait le bassin ou la piscine des bains.

On a mis aussi à découvert, dans la partie occidentale, la naissance d'un escalier par lequel on devait descendre dans les souterrains.

L'étendue de ces souterrains n'est pas entièrement connue : des amas de décombres s'opposent à ce qu'on y pénètre au-delà de quatre-vingts pieds environ. Ils sont à deux étages, l'un sur l'autre : le premier est à dix pieds au dessous du sol, et le second à six pieds au dessous du premier. Chaque étage est divisé en trois berceaux parallèles, soutenus par des murs de quatre pieds d'épaisseur, et communiquant entre eux par des portes^[D].

Il existait encore, il y a un siècle, derrière la salle des Thermes qui vient d'être décrite, une autre salle moins étendue, dont la voûte était de même chargée d'une épaisse couche de terre, et cultivée en jardin. Elle a été démolie, dit M. Bonami, en 1737^[8].

Les eaux des Thermes provenaient d'Arcueil, village situé au midi et à deux lieues de Paris, et qui doit son nom aux arches ou arcades de l'aqueduc romain, dont une partie subsiste encore auprès de l'aqueduc moderne^[9]. Ces restes antiques offrent des masses assez considérables de maçonnerie romaine, semblable à celle du palais des Thermes. À diverses époques et sur différents points, on a découvert le canal de conduite des eaux. On en déterra une partie en 1544, en travaillant à des fortifications près de la porte Saint-Jacques. Une autre portion fut trouvée, en 1777, lorsqu'on consolida les nombreuses carrières de Paris et des environs^[10].

Quelques mots maintenant sur les jardins du palais des Thermes.

On sait qu'à Rome les palais des empereurs, les maisons des citoyens opulents, étaient toujours accompagnés de vastes et magnifiques jardins. Ceux de Tarquin, de Jules César, d'Agrippa, qui, après lui, appartenirent à Caligula et à Néron ; ceux de Pompée, de Lucullus et de Salluste sont célèbres dans l'histoire ; les Romains en faisaient leurs délices. Les Thermes de Paris, construits par un empereur romain, devaient donc avoir leurs jardins^[11].

Ces jardins, en effet, étaient immenses.

Au sud, leur limite est incertaine : elle devait partir des points les plus méridionaux du palais, et laissant en dehors l'emplacement actuel du Luxembourg, s'étendre jusqu'auprès de l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Au levant, ils étaient bornés évidemment par le palais. Au nord, le cours de la Seine les limitait entièrement : cette barrière naturelle, qui contribuait à l'embellissement et à la sûreté des jardins, ne devait pas être négligée ; et, puisque les bâtimens descendaient jusqu'au bord de la rivière, les jardins devaient avoir la même extension. Il est, d'ailleurs, prouvé qu'aucun intermédiaire, pas même un chemin ne les séparait de la rive ; car la première route établie sur ce bord, ne fut pratiquée qu'au commencement du XI^e siècle, sous le règne de Philippe-le-Bel.

Au couchant, enfin, les jardins étaient bornés par un canal qui communiquait à la Seine et se remplissait de ses eaux. Ce canal traversait l'emplacement de la cour et de l'église des Petits-Augustins^[12], et s'étendait parallèlement à la rue de ce nom, jusqu'au quai Malaquais et à la rive gauche de la rivière : Dulaure pense^[13] qu'il devait se prolonger au midi jusqu'à la rue du Four^E.

Telle est la seule description que l'on puisse donner du palais des Thermes, de ses jardins et de son aqueduc, d'après les documens peu nombreux que l'histoire nous en a conservés.

Ce n'est guère que depuis environ 700 ans que les restes de ce palais portent le nom de *Palais des Thermes*. Ce nom lui vient, à n'en pas douter, de la destination de la salle, qui seule est restée debout ; mais il ne saurait convenir, je crois, à l'ensemble de l'édifice ; tel qu'il existait sous la domination romaine et du temps des rois Francs ; car l'appartement des bains ne devait être qu'une partie accessoire, qu'une dépendance bien restreinte de cet édifice, consacré avant tout à la demeure de ceux qui l'élevèrent. Aussi, jusqu'au XII^e siècle^F, il fut successivement désigné par les noms de *Palatium*, *Regia*^[14], *Arx celsa*^[15], *Vetus Palatium*^[16], etc.^G.

On ne sait pas précisément à qui l'on doit attribuer la construction de ce palais. Saint-Foix^[17] se prononce pour Julien l'apostat, et Dulaure^[18] pour Constance-Chlore^H. Quoiqu'il en soit, cet édifice remonte au moins au milieu du IV^e siècle, car il servait alors de résidence à Julien, qui y fut proclamé empereur en 360. Voici comment cet événement est rapporté par les historiens^[19]. Des troupes auxiliaires, récemment arrivées au camp de Paris, ayant reçu l'ordre de se rendre immédiatement sur les frontières de la Perse, et mécontentes d'une expédition aussi lointaine, résolurent d'élever

le César Julien à la dignité d'Auguste. Ce fut vainement que, pour se dérober à ce dangereux honneur, Julien se cacha dans les souterrains du palais. Ses soldats, irrités de sa disparition, et craignant que les agents de l'empereur Constance II n'eussent attenté à sa vie ^[20], se portèrent avec fureur au palais, et en brisèrent les portes, en l'appelant à grands cris. Il n'eut d'autre moyen de les apaiser, que de s'offrir à leurs regards et d'accéder à leurs vœux.

Ce prince parle, dans son *Misopogon*, de l'incommodité que le froid lui fit éprouver dans le palais qu'il habita à Lutèce. Il dit que, pendant un hiver rigoureux, il se refusa d'abord à ce qu'on allumât des fourneaux destinés à réchauffer la chambre où il couchait, mais que le froid devenant plus âpre, il consentit, afin de sécher les parois des murs couvertes d'humidité, à ce qu'on y apportât des charbons ardents, dont la vapeur faillit l'asphyxier.

Les empereurs Valentinien et Valens séjournèrent aussi au palais des Thermes : ils y passèrent l'hiver de l'année 365, ainsi que l'attestent trois de leurs lois, contenues dans le code Théodosien, et datées de Paris ^[21].

Ce palais fut également habité par Gratien, par Maxime et par plusieurs Césars, préfets du prétoire et gouverneurs romains ^[22].

Après l'invasion des Barbares dans les Gaules, au commencement du v^e siècle, les rois Francs firent de ce palais leur résidence. Le séjour de *Chlodowig* I^{er} ou Clovis n'y est pas douteux, non plus que celui de son successeur Childebart. Ce fut là que ce dernier se retira ^[23] après le massacre de ses neveux, fils de Chlodimir, roi d'Orléans ^[24]. Ultrogothe, sa veuve, y logea aussi avec ses filles, comme nous l'apprend une pièce de vers de Fortunat, intitulée : *Des jardins de la reine Ultrogothe*^I.

Depuis cette époque, bien que l'histoire ne nomme aucun des rois qui ont habité le palais des Thermes, il paraît certain néanmoins que la plupart de ceux de la première et de la seconde race en préférèrent le séjour à celui du palais de la Cité.

Après la mort de Charlemagne^I, les princesses Gisla et Rotrude, ses filles, furent reléguées dans ce palais.

« Ce grand prince avait un peu trop fermé les yeux sur leur conduite, apparemment par cette même tendresse qui l'avait empêché, dit le P.

Daniel^[25], de les marier, ne pouvant se résoudre à se séparer d'elles. Louis-le-Débonnaire, dès qu'il fut sur le trône, entreprit de réformer leur façon de vivre, et commença par faire tuer deux seigneurs, qui passaient pour être leurs amans ; il croyait sans doute que l'exemple intimiderait et qu'elles n'en trouveraient plus, il paraît qu'il se trompa et qu'elles n'en manquèrent jamais.

« Ces princesses joignaient à beaucoup d'esprit, du goût pour les lettres ; elles étaient d'ailleurs affables, généreuses, bienfaisantes, bonnes en un mot comme le sont ordinairement toutes les femmes galantes du fond du cœur, et sans motif d'intérêt, d'intrigue ou d'ambition. Elles moururent généralement regrettées, tandis que *le Débonnaire*, qui n'avait aimé que la compagnie des prêtres, qui avait banni de sa cour tous les plaisirs, qui l'avait réglée monacalement, qui n'avait eu de goût que pour le plein-chant et les cérémonies de l'église, *après s'être rendu méprisable*, dit le même P. Daniel^[26], *aux évêques et aux abbés, à force de trop communiquer avec eux, et de leur trop déférer*, mourut avili, dégradé dans l'esprit de ses sujets, avec la réputation d'un très-vertueux, mais très-médiocre empereur^[27]. »

Ainsi Gisla et Rotrude purent mettre à profit cette retraite forcée, pour satisfaire leur amour de la science, dans les lieux mêmes, habités, quelques années auparavant, par le célèbre et savant Alcuin^K.

Pendant le IX^e siècle, les Normands qui, remontant le cours de la Seine, étaient venus assiéger Paris, ruinèrent en partie le palais des Thermes. Des restes imposans de cet édifice avaient cependant survécu à leurs dévastations, car Jean de Hauteville en fait encore une description pompeuse, en 1180 : « Ce palais, dit-il, dont les cimes s'élèvent jusqu'aux cieux, et dont les fondemens atteignent l'empire des morts... » Toutefois, ses jardins et ses appartemens inhabités ne servaient plus que d'asile au brigandage des voleurs, ou au libertinage de quelques femmes perdues.

Explicat aula sinus, montemque amplectitur alis,
Multiplici latebrâ scelerum tersura ruborem ;
.....pereuntis sæpe pudoris
Celatura nefas, Venerisque accomoda furtis.^[28]

En 1218, Philippe-Auguste fit don de ce palais à Henry, son chambellan, pour douze deniers Parisiens de cens, en considération de ses services^[29].

« Nous donnons à perpétuité, porte l'acte de donation, le palais des Thermes, *Palatium de Terminis*, que possédait *Simon de Poissy*, avec le pressoir situé dans le même palais ^[30]. »

Depuis lors, les bâtimens, morcelés par ce chambellan ou ses successeurs, passèrent en diverses mains, et furent en partie abattus pour faire place à de nouvelles constructions.

-
1. ↑ Dulaure, *Histoire de Paris*, pag. 102, T. 1^{er}, (5^e édition).
 2. ↑ *Diplomata, Chartæ*, etc., T. 1^{er}, p. 54. — *Recueil des historiens de France*, T. 3, p. 437.
 3. ↑ Voici, en effet, le titre du chapitre où cet écrivain décrit ce palais : *De aulâ in montis vertice constitutâ*.
 4. ↑ Amm. Marcell., lib. 20, cap. 4. — *Voir aussi Zozime* (édition d'Oxon), lib. 3, pag. 152 et 710.
 5. ↑ Forteresse située au bas de la rue Saint-Jacques et à l'extrémité méridionale du Petit-Pont. Le Grand-Châtelet était bâti à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change.
 6. ↑ *Recueil d'Antiquités*, T. 2, pag. 373.
 7. ↑ *Histoire de Paris*, T. 1^{er}, pag. 115.
 8. ↑ *Mémoire de l'Académie des Inscriptions*, T. 15, pag. 679.
 9. ↑ Celui-ci, construit sur les dessins de La Brosse, par ordre de la reine Marie de Médicis, a été entièrement terminé en 1624.
 10. ↑ Dulaure, *Histoire de Paris*, T. 1^{er}, p. 130. — *Description des Catacombes*, par M. Héricart de Thury, p. 261.
 11. ↑ Dulaure, *Histoire de Paris*, T. 1^{er}, p. 122.
 12. ↑ Aujourd'hui le palais des Beaux-Arts.
 13. ↑ *Histoire de Paris*, T. 1^{er}, pag. 121 et 125.
 14. ↑ [Ammien Marcellin](#).
 15. ↑ C'est le nom que lui donne, au VII^e siècle, le poète Fortunat, lorsqu'en recommandant aux Parisiens de chérir le roi Childebert, qui y résidait, il dit : « *Dilige regnantem celsâ, Parisius, arce*. » (Fortunati carmina, lib. 6, carmen 4.)
 16. ↑ V. la *Chronique de Vézelay*.
 17. ↑ *Essais historiques sur Paris*, T. 2, pag. 13.
 18. ↑ *Histoire de Paris*, T. 1^{er}, pag. 119 et suiv.
 19. ↑ Zosime, *Hist.* lib. 3. — Amm. Marcell., lib. 20, cap. 4.
 20. ↑ Le *décurion du palais* avait répandu le bruit de sa mort.
 21. ↑ *Codex Theodosianus*, de *Numerariis*, lex 11, T. 2, pag. 449 ; de *Metallis*, lex 3, T., pag. 491 ; de *Annona et tributis*, lex 13, T. 4, pag. 22.
 22. ↑ Piganiol. *Descript. hist. de Paris*, T. 6, pag. 311.
 23. ↑ *In suburbanâ concessit*, dit Grégoire de Tours. *Histor.* lib. 3, cap. 18.
 24. ↑ *Fortunati carmina*, lib. 6, de *Horto Ultrogothonis reginæ*. — Childebert traversait ces jardins pour se rendre à l'église de Sainte-Croix et de Saint-Vincent (depuis Saint-Germain-des-Prés), dont il fut le fondateur :

Hinc iter ejus erat, cùm limina sacra petebat (*Ibid.* carmen 8.)

25. ↑ *Histoire de France*, T. 1^{er}, pag. 558.
26. ↑ *Histoire de France*, T. 1^{er}, pag. 645.
27. ↑ Saint-Foix, *Essais hist. sur Paris*. T. 1^{er}, pag. 182 et suivantes.
28. ↑ Architrenius Joannis Áltavillæ, lib. 4, cap. 8, de *Áulâ in montis vertice constitutâ*.
29. ↑ Piganiol, *Description historique de Paris*, T. 6, pag. 311.
30. ↑ *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, T. 15, pag. 681 (note).

HÔTEL DE CLUNY.

Vers le milieu du XIV^e siècle^[L], Pierre de Chaslus, abbé de l'ordre célèbre de Cluny^[M], acheta une partie du palais des Thermes, à laquelle il donna le nom de *Maison* ou *Hôtel de Cluny* ; *Item acquisivit domum quæ dicitur Palatium de Terminis, seu de Thermis Parisius*^[1].

Cet hôtel devint la résidence des abbés de Cluny, lorsque leurs affaires les appelaient à Paris.

Plus tard, Jean de Bourbon, abbé du même ordre, évêque du Puy, et fils naturel de Jean I^{er}, duc de Bourbon, entreprit de faire rebâtir cet édifice ; mais il mourut avant d'avoir accompli son dessein. Ce ne fut qu'en 1490, ou selon quelques historiens, en 1505, que Jacques d'Amboise mit à exécution le projet de son prédécesseur^[2].

On lit dans les mélanges historiques de Pierre de Saint-Julien : « J'ai appris de bonne part que frère Jacques, ou don Jacques d'Amboise, évêque de Clermont et abbé de Cluny, par un compte de trois années, reçut de son receveur cinquante mille angelots, des dépouilles d'Angleterre, lesquels il employa à la réparation du collège de Cluny, situé entre les Jacobins et la place Saint-Michel à Paris, à l'édification et bâtiment de fond en cime de la superbe et magnifique *Maison de Cluny*, audit lieu jadis appelé le *Palais des Thermes*, assise entre la rue de la Harpe, et la rue St-Jacques, près les Mathurins^[3]. »

Les nouveaux bâtimens s'élevèrent sur l'emplacement et avec une partie des matériaux des anciennes constructions ; aussi trouve-t-on en plusieurs endroits de l'hôtel de Cluny, la gracieuse architecture du moyen-âge, implantée sur des murs de maçonnerie romaine. Cette singularité n'est pas la seule digne de fixer l'attention de l'artiste et de l'antiquaire. Ce bel édifice, bâti à une époque de révolution architecturale, est, en quelque sorte, un résumé des dernières inspirations du style vulgairement appelé gothique, et des prémices de la renaissance.

La plupart des ornemens extérieurs de cet hôtel se font remarquer par la légèreté et la coquetterie des sculptures si en vogue à l'époque de sa construction. Les fenêtres des mansardes, décorées chacune d'après des dessins différens, sont surtout d'un travail précieux. La tourelle, qui se détache en avant du principal corps de logis, est d'un aspect élégant et pittoresque. On regrette que des dégradations nombreuses aient forcé les anciens propriétaires (dans un temps, sans doute, où l'on respectait encore moins qu'aujourd'hui les monumens des arts), à boucher les gracieux évidemens de la galerie, autrefois sculptée à jour, qui orne la façade du bâtiment au-dessus du premier étage : quelques parties de moulures, échappées à cette *restauration*, témoignent encore de l'élégance et de la richesse de cette galerie.

Mais rien n'égale la beauté de la chapelle^N située sur le jardin : c'est un chef d'œuvre du genre gothique, pour la délicatesse du travail et la perfection des sculptures ; quoique dépouillée de ses beaux vitraux de couleurs, et des statues de saints qui décoraient les douze niches dentelées de son pourtour, elle n'en est pas moins un des monumens les plus complets et les plus précieux de son époque^O.

Si l'on veut avoir une idée de ce qu'elle était au moyen-âge, en voici la description par Piganiol : de son temps, elle était encore dans un parfait état de conservation.

« Tout ce qui reste entier de *remarquable*^[4] dans cet hôtel, c'est la chapelle qui est au premier étage sur le jardin. Le gothique de l'architecture et de la sculpture en est très-bien travaillé, *quoique sans aucun goût pour le dessin*^[5]. Un pilier rond, élevé dans le milieu, en soutient toute la voûte, très-chargée de sculpture, et c'est de ce pilier que naissent toutes ses arêtes. Contre les murs sont placées par groupes, en forme de mausolées, les figures de toute la famille de Jacques d'Amboise, entre autres du cardinal. La plupart sont à genoux, avec les habillemens de leur siècle, très-singuliers et bien sculptés. L'autel est placé contre le mur sur le jardin, qui est ouvert dans le milieu par une demi-tourelle en saillie, fermée par de grands vitraux, *dont les vitres, assez bien peintes, répandent beaucoup d'obscurité*. Au dedans de cette tourelle, devant l'autel, on voit un groupe de quatre figures de grandeur naturelle, où la Sainte-Vierge est représentée, tenant le

corps de Jésus-Christ détaché de la croix et couché sur ses genoux^[6]. Ces figures sont d'une bonne main et très-bien dessinées *pour le temps*^[7]. »^P

Les armes de Jacques d'Amboise, ainsi que les attributs de son patron, représentés par des coquilles et des bourdons de pèlerin, se remarquent en plusieurs endroits de l'hôtel de Cluny, et notamment sur l'extérieur de la tourelle située dans la cour d'entrée.

Il y avait peu d'années que cet hôtel était bâti, lorsqu'il devint pendant quelque temps la demeure de la veuve de Louis XII^[8]. Le séjour qu'y fit cette reine fut signalé par des circonstances trop curieuses pour ne pas être rappelées avec quelque détail^Q.

Louis XII mourut le 1^{er} janvier 1515, trois mois environ après s'être marié en troisièmes nocces à Marie d'Angleterre. La couronne revenait, à défaut d'héritier direct, au duc de Valois (François I^{er})^[9]. Mais la jeune Marie, à qui, selon Brantôme, *il ne tint pas d'avoir des enfans*, simula une grossesse, dans l'espoir d'être nommée régente de France. *Elle voulait sans doute pratiquer et esprouver le proverbe et refrain espagnol, qui dit : Nunca muger aguda murio sin herederos : (jamais femme habile ne mourut sans héritiers)*^[10]. En effet, le duc de Valois lui-même, qui lui faisait une cour assidue, jouait auprès d'elle à se donner un maître, de sorte que le mensonge de Marie serait peut-être devenu une réalité, sans les remontrances et les conseils qui vinrent éclairer ce prince. On lui fit observer « qu'il avait le plus grand de tous les intérêts humains à prendre garde que la reine vécût chastement, bien loin de la solliciter d'incontinence ; puisque si elle avait un fils, quand même ce serait de lui, ce fils l'empêcherait de parvenir à la couronne, et le réduirait à se contenter de la Bretagne, que sa femme^[11] lui avait apportée ; encore faudrait-il, contre l'ordre de la nature, qu'il en fit hommage à son bâtard^[12]. » Cet avis parut ralentir les poursuites du duc de Valois ; mais ce qui dut éteindre à jamais sa passion, ce fut la découverte de l'intrigue amoureuse que Charles Brandon, duc de Suffolck, entretenait avec la reine. Ce seigneur, qui l'avait aimée avant qu'elle devint l'épouse de Louis, et qui l'avait suivie en France, en qualité d'ambassadeur d'Angleterre, sentit, à la mort du roi, se rallumer sa première flamme ; et il allait souvent porter ses consolations à la jeune veuve, retirée à l'hôtel de Cluny. Mais ses visites ne purent demeurer long-

temps assez secrètes pour échapper à la vigilance de son rival, qui finit par surprendre les amans en tête à tête. Il fallut capituler, et le couple anglais fut contraint d'accepter les conditions que lui imposa le duc de Valois. Marie et Suffolck furent mariés à l'instant dans la chapelle de l'hôtel et reprirent ensuite le chemin de l'Angleterre ^[13].

Tel fut le dénouement de cette curieuse aventure, qui fit perdre à François I^{er} une maîtresse, en lui faisant gagner un trône.

Cinquante ans après, l'hôtel de Cluny servit de refuge au célèbre cardinal Charles de Lorraine, à la suite de sa ridicule échauffourée de la rue Saint-Denis. Le 8 janvier 1565, ce prélat, revenant du concile de Trente, voulut faire son entrée triomphale à Paris, entouré de ses abbés, de ses gentilshommes et de ses hommes d'armes. Le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, résolut de profiter de cette occasion pour satisfaire son inimitié contre le cardinal en humiliant son orgueil. Sous le prétexte que le roi Charles IX avait défendu tout port d'armes dans la capitale, et quoique Charles de Lorraine fût affranchi de cette prohibition, le maréchal alla à sa rencontre, suivi d'une troupe nombreuse, pour disperser le cortège de son ennemi. Lorsque les deux partis furent en présence, le cardinal voulut passer outre, et l'on en vint aux mains : après quelques minutes de combat, l'escorte du prélat se débanda, et Charles lui-même fut obligé de prendre la fuite, et de se cacher sous le lit d'une servante dans l'arrière-boutique d'un marchand de la rue Trousse-Vache. Le soir, à la faveur des ténèbres, il put gagner l'hôtel de Cluny, où il demeurait. Durant quelques jours, les soldats du maréchal passèrent devant sa porte en proférant des injures et des menaces, de sorte que ne se croyant pas encore en sûreté, le cardinal se retira à Meudon ^[14]. Les huguenots firent longtemps de cette anecdote un sujet de raillerie contre Charles de Lorraine ^R.

Sous le règne de Henri III, des comédiens s'établirent à l'hôtel de Cluny. C'était sans doute une de ces troupes, récemment arrivées d'Italie, et dont les représentations attiraient une telle affluence, *que, s'il faut en croire l'Étoile, les quatre meilleurs prédicateurs de Paris, n'en avoient tous ensemble autant quand ils prêchoient* ^[15].

On est réduit à des conjectures, pour expliquer comment il put se faire que le séjour des abbés de Cluny servît de théâtre à des comédiens. Il faut

croire qu'à cette époque l'abbé de l'ordre n'y résidait pas, et que le gardien de l'hôtel, en son absence, laissa ces comédiens s'y établir, en se faisant payer sans doute sa complaisance. Cette supposition n'est pas si invraisemblable, « la corruption de ce temps estant telle que les farceurs, bouffons... etc... avoient tous crédit auprès du roi »^[16]. On sait en effet qu'Henri III avait fait venir des histrions de Venise ; qu'il avait laissé jouer leurs farces dans la salle même des États de Blois, et qu'il leur permit ensuite de se fixer à l'hôtel de Bourbon, près le Louvre. L'exemple donné par ce monarque a donc pu faire tolérer temporairement l'érection d'un théâtre à l'hôtel de Cluny.

Quoiqu'il en soit, cette troupe fut bientôt contrainte de suspendre le cours de ses représentations, en vertu d'un arrêt du parlement, du 6 octobre 1584^[17] ; et il est permis de penser que l'inconvenance d'un pareil établissement dans une demeure ecclésiastique fut *un des motifs* qui provoquèrent cet arrêt.

Piganiol^[18] nous assure que les nonces du pape ont souvent habité l'hôtel de Cluny, surtout depuis l'an 1601. Cette demeure devait, en effet, leur convenir, à cause du voisinage de la Sorbonne, où se tenaient les assemblées de la Faculté de Théologie.

Enfin, le 28 mai 1625, l'abbesse de Port-Royal, Marie-Angélique Arnaud^S, vint s'établir dans cet hôtel avec ses religieuses^[19] : elles y restèrent jusqu'à ce qu'on leur eût construit un monastère rue de la Bourbe. Dans la suite, une partie des religieuses retournèrent à l'ancien couvent situé près de Chevreuse, qui prit alors le nom de Port-Royal-des-Champs pour le distinguer de la maison de Paris.

Tels sont les événements les plus importants dont l'histoire se rattache à celle de l'hôtel de Cluny. Leur diversité avait fait croire à plusieurs historiens que cette maison n'avait pas toujours appartenu à l'abbaye de Cluny ; la preuve du contraire est aujourd'hui incontestable. Jusqu'à la révolution, les abbés de cet ordre n'ont pas cessé d'en être propriétaires. Voici, à cet égard un document positif : ce sont des lettres-patentes signées de Louis XVI, et datées du 25 juillet 1789.

» Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos âmes et féaux Conseillers, les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, salut.

Notre très-cher et bien-aimé cousin, le cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen, *abbé de Cluny*, nous a fait exposer qu'*en cette dernière qualité, il possède à Paris une maison appelée l'hôtel de Cluny, située rue des Mathurins Saint-Jacques* ; que les abbés de Cluny ne font pas dans ladite ville un séjour assez long pour veiller par eux-mêmes aux réparations de cette maison, qu'en conséquence il s'est déterminé à céder ledit hôtel à titre de bail emphytéotique, pour quatre-vingt-dix-neuf années, aux sieur et dame Moutard, par acte du sept mars dernier, moyennant une redevance annuelle de quatre mille cinq cents livres, et en outre aux autres conditions portées audit acte ; mais comme il ne peut avoir d'exécution sans notre autorisation, notre dit cousin nous a supplié de lui accorder nos lettres de patente sur ce nécessaires. À ces causes, de l'avis de notre conseil, qui a vu ledit acte de bail emphytéotique, lequel est cy-attaché, sous le contre-scel de notre chancellerie, nous avons confirmé, et par ces présentes, signées de notre main, confirmons ledit acte, voulons qu'il soit exécuté suivant sa forme et teneur, aux charges, clauses et conditions y contenues ; si vous mandons que ces présentes vous ayez à enregistrer, et du contenu en icelles, faire jouir et user notre dit cousin et ses successeurs en ladite abbaye, car tel est notre plaisir. » *Donné à Versailles*, etc. [\[20\]](#)

Lors de la confiscation des biens du clergé, le cardinal de la Rochefoucault fut exproprié de l'hôtel de Cluny, qui devint *propriété nationale*. Plus tard, les membres composant l'administration du département de la Seine, aliénèrent cette maison, qui passa successivement en la possession de M. Baudot, médecin, *ex-législateur*, et enfin de M. Leprieur, l'un des patriarches de la librairie moderne.

Je ne puis terminer cette courte Notice sans rappeler que les trois astronomes Delisle^{[T](#)}, Lalande^{[U](#)} et Messier^{[V](#)} ont long-temps habité l'hôtel de Cluny. Le premier de ces savans avait fait construire, en 1747, sur la tour, située au milieu de la première cour, un observatoire qui subsista jusqu'à la mort de Messier, en 1817.

1. ^{[↑](#)} V. la *Chronique de Cluny*.

2. ↑ Piganiol, *Description historique de Paris*, T. 6, pag. 306.
3. ↑ *Mélanges historiques et Recueil de diverses matières pour la plupart paradoxales, néanmoins vraies*, etc., pag. 98.
4. ↑ Cette description est bien froide, bien peu *artistique* : je la transcris seulement à cause de l'exactitude des détails.
5. ↑ Comme le fait fort bien observer M. Dusommerard dans sa notice, cette remarque de Piganiol porte avec elle sa date (1765).
6. ↑ Les deux autres figures représentaient saint Jean et Joseph d'Arimathie.
7. ↑ Piganiol, *Description de Paris*, T. 6, pag. 306 et suivantes.
8. ↑ Sœur de Henri VIII.
9. ↑ Brantôme et Varillas le nomment *Comte d'Angoulême*.
10. ↑ *Dames galantes* de Brantôme, T. 2, pag. 117.
11. ↑ Il avait épousé la princesse Claude, fille de Louis XII.
12. ↑ Varillas, *Histoire de François I^{er}*, liv. I, pag. 17.
13. ↑ Voyez, sur cette anecdote, le *Dictionnaire historique* de Bayle, art. *François I^{er}*, remarque B, où se trouvent les récits de Brantôme, de Mézerai et de Varillas.
14. ↑ Voyez Mézerai, *Abrégé chronologique*, T. 5, p. 86. — De Thou, liv. 36, p. 743. — Lelaboureur, *Additions aux mémoires de Castelnau*, T. 2, p. 377. — Saint-Foix, *Essais sur Paris*, T. 1^{er}, p. 325.
15. ↑ *Journal de Henri III* (1577).
16. ↑ L'Étoile, *Journal de Henri III*, 27 juillet 1577.
17. ↑ Dulaure, *Histoire de Paris*, T. 4, pag. 349.
18. ↑ *Description de Paris*, T. 6, pag. 311.
19. ↑ Dulaure, *Histoire de Paris*, T. 5, pag. 396. Dulaure dit que cette abbesse acheta l'hôtel ; c'est une erreur : elle ne fit sans doute que le louer, car il demeura la propriété des abbés de Cluny jusqu'à la révolution, comme on va le voir par ce qui suit.
20. ↑ Ces lettres-patentes font partie des titres de propriété de l'hôtel de Cluny.

NOTES.

NOTE A ([Page 12](#)).

L'usage des bains était pour les Romains une des premières nécessités de la vie. Indépendamment des édifices publics, où le peuple prenait le bain en commun, presque tous les citoyens riches avaient leurs *Thermes* particuliers : c'étaient, dans les premiers temps de la république, des bâtiments d'une construction simple, où l'on ne recherchait que la commodité ; mais, plus tard, lorsque les conquêtes eurent enrichi les Romains, ils se transformèrent en véritables palais, où brillait tout le luxe de l'architecture et des arts. Les Thermes d'Agrippa, de Néron, de Caracalla et de Dioclétien, surpassaient tous ceux de Rome, par leur étendue et leur magnificence. Ils contenaient plusieurs salles de bains, d'exercices et de jeux, des galeries, des portiques, des théâtres et d'immenses jardins.

NOTE B ([Page 12](#)).

Les restes de ce palais sont situés dans la rue de La Harpe. Avant 1819, on y entrait par la porte cochère d'une maison de cette rue, portant le n° 53, et connue sous le nom de la *maison de la Croix-de-Fer*. La salle des Thermes était alors une dépendance de cette maison, qui avait été affectée à la dotation de l'hospice de Charenton, par un décret de 1807, et que l'administration de cet hospice avait louée à un tonnelier : ainsi, l'antique palais des empereurs romains était métamorphosé en magasin de futailles.

M. Quatremère de Quincy, instruit de cet état de choses, en rendit compte à M. Decazes, Ministre de l'intérieur, et demanda que des mesures fussent prises pour conserver aux arts ce précieux monument. Le Ministre fit, à ce sujet, un rapport au Roi, et obtint l'autorisation de consacrer une somme de

trente mille francs, par an, pendant cinq années, à l'acquisition et à la restauration de ce palais.

Une commission fut nommée pour surveiller les travaux. Elle fut composée de MM. Quatremère, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ; Gérard, premier peintre du Roi ; de Forbin, directeur des Musées royaux ; Fontaine, architecte ; Alexandre Lenoir, conservateur des Monumens de Saint-Denis, et ancien administrateur du Musée des Monumens français.

MM. Godde et Rohault, architectes, dressèrent les plans, et M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, fut chargé de diriger et de conduire toute l'opération.

M. Decazes, sur le rapport de la commission, décida, le 5 juin 1819 : 1° que la salle dite le *Palais des Thermes*, serait débarrassée des maisons qui en obstruaient les abords ; 2° que le terrain devenu libre serait clos de murs, élevés et décorés dans le style du monument même ; 3° que la salle resterait dans son état actuel, et qu'on y formerait un Musée au milieu duquel serait placée la statue de Julien ; 4° que ce Musée ne serait formé que d'antiquités, gauloises, et d'antiquités romaines trouvées en France. Le conservateur de ce Musée fut même nommé : c'était M. Auguis, aujourd'hui Député.

On se mit à l'œuvre pour réaliser ces projets. On acheta et on démolit la maison de la Croix-de-Fer ; on déblaya, on *restaura*, on ouvrit une entrée sur la rue de la Harpe ; on dépensa soixante mille francs. Mais, quand on en fut là, M. Decazes ayant quitté le portefeuille de l'intérieur (en 1820), on s'arrêta tout court, et toute l'affaire fut remise en question.

M. le baron Capelle, secrétaire général du ministère, fit une visite au monument ; il trouva, lui, que ces vieux restes avaient assez peu d'importance, et, d'après son avis, que partageait M. Hély d'Oisel, alors directeur des travaux publics, M. le comte Siméon, devenu Ministre, suspendit l'exécution du plan de son prédécesseur.

Le jardin que supportait la voûte de la salle des Thermes, a été détruit, lorsqu'en 1820, on éleva au-dessus de ces belles ruines une vaste toiture destinée à les protéger à l'avenir contre les ravages du temps (*Voyez la note B*). Bien qu'on ne puisse qu'applaudir à cette mesure, qui assure la conservation d'un des plus curieux monumens de notre capitale, il faut avouer que cet édifice a perdu, en partie, son aspect pittoresque, depuis qu'il n'est plus couronné, comme autrefois, de fleurs et de verdure. Ajoutez à cela que les prétendues restaurations de la salle des Thermes ont été exécutées avec fort peu de goût.

NOTE D ([Page 18](#)).

Ces souterrains qui, ainsi que l'a reconnu M. de Caylus, descendaient jusque sur les bords de la Seine, s'étendaient sous l'hôtel de Cluny : ils se prolongeaient même sous l'ancien couvent des Mathurins, comme on en a acquis la preuve en 1676. « Au mois d'août de cette année (porte une ancienne inscription), une ouverture s'étant faite au milieu de la cour des Mathurins, environ le milieu du ruisseau, plus près néanmoins de la cuisine que de la salle du jardin, l'on creusa et l'on aperçut une grande ouverture à peu près semblable aux trois arcades qui forment le présent escalier, dans laquelle un domestique de céans étant descendu par une entrée qui commençoit du côté de la salle, observa que c'était *un grand trou qui prenait son origine sous le palais des Thermes*, rue des Mathurins ; laquelle ouverture fut bouchée, etc. »

L'obscurité de cette rédaction n'empêche pas de reconnaître le fait principal. Il existait donc sous le monastère des Mathurins des constructions souterraines qui communiquaient à celles du palais des Thermes. ^[1]

NOTE E ([Page 23](#)).

Ce canal avait 14 toises de largeur et séparait les deux prairies qu'on nomma dans la suite le petit et le grand *Pré-aux-Clercs*. Dans les titres des XII et XIII^e siècles, il est mentionné sous le nom de *Fossé*, et plus généralement sous celui de *Petite-Seine*.

L'enclos du jardin des Thermes, soit qu'il ait changé de nom ou de maître, soit qu'il ait cessé d'être jardin pour recevoir une autre destination, a long-temps conservé son intégrité primitive. Sous la première race de nos Rois, Fortunat le désigne par ces mots : *les Jardins de la reine Ultrogothe*. Sous la troisième race, on le nomme *Clos de Lias* ou de *Laas*. Ce mot *Lias* ou *Laas* paraît dériver de notre article *le*, rendu par l'équivalent *li* ou *la*, et du mot *as*, par altération de l'expression latine *arx*, *palais*, *citadelle*^[2] ; ainsi *Clos de Lias* signifierait le clos ou le jardin du palais, ou de la citadelle. C'est, en effet, sous cette dénomination d'*arx*, que le même poète Fortunat parle du palais des Thermes, dans ce vers (déjà cité) :

Dilige regnantem celsâ, Parisius, arce^[3]

Ce qui prouve encore l'identité du jardin des Thermes et du clos de Lias, c'est que l'un et l'autre occupaient le même espace, et étaient compris dans les mêmes limites. Ce jardin, détérioré au XII^e siècle, appartenait aux abbés de Saint-Germain-des-Prés. L'abbé Hugues v, en 1179, en aliéna plusieurs parties, à condition que des maisons y seraient construites. C'est ainsi, par exemple, que la rue Saint-André-des-Arcs, où se trouvait l'église du même nom, a été ouverte sur le clos de Lias. Ce surnom *des-Arcs*, donné à cette rue, vient évidemment encore du mot *arx*^[4].

NOTE F ([Page 24](#)).

Un titre de l'an 1138, relatif à l'aumônerie de Saint-Benoît, porte qu'elle était contiguë au palais des Thermes, *Juxtâ locum qui dicitur Thermæ*^[5].

Un grand nombre de chartes du XIII^e siècle parlent aussi de cet édifice, qu'ils nomment tantôt *Palatium Thermarum*, tantôt *Palatium de Thermis*, et même *Palatium de Terminis*. Mais, dit Piganiol de la Force, « il n'y a eu, que je sache, que Raoul de Presles, écrivain du XIV^e siècle, qui ait suivi

l'étymologie *de Terminis*, et qui ait cru que le nom de *Termes* fut donné à ce palais, parce que les Romains, tous les ans, à chaque *terme*, y recevoient les tributs qu'ils levoient sur les Parisiens. Ce sentiment n'a pas fait fortune, et ne mérite pas d'en faire^[6] ».

NOTE G ([Page 24](#)).

Piganiol dit que le palais des Thermes était quelquefois nommé le *vieux Palais*, pour le distinguer du palais des comtes de Paris (aujourd'hui le palais de justice dans la Cité), qui était devenu le séjour des Rois, depuis que Hugues-Capet était monté sur le trône^[7].

NOTE H ([Page 24](#)).

On lit dans les *Essais historiques sur Paris*, par Saint-Foix :

« Les bains de Dioclétien, à Rome, ne furent achevés qu'en 306. Ce palais (des Thermes) fut bâti sur le modèle de ces bains ; il est donc étonnant qu'on soutienne qu'il étoit bien plus ancien que l'empereur Julien, qui commandoit dans les Gaules, en 357. D'ailleurs, en le bâtissant, il fallut en même temps penser à y faire venir des eaux, et l'on trouva, en 1544, les restes d'un aqueduc qui avoit servi à y conduire celles d'Arcueil : or, l'on doit présumer que cet aqueduc, et par conséquent ce palais, n'étoient pas encore achevés du temps de Julien, puisqu'il dit, dans son *Misopogon* : « Les Parisiens n'ont point d'autre eau que celle de la Seine. » Mon opinion est que ce prince, en partant de Paris, donna ses ordres pour bâtir ce palais, afin de laisser un monument de sa magnificence, proche d'une ville qu'il chérissoit, et où il avoit été proclamé empereur ».

Il est difficile de se ranger à l'opinion de Saint-Foix, car tous les documens que l'histoire nous a transmis sur le séjour de Julien à Lutèce, semblent prouver que ce César fut proclamé Auguste au palais même des

Thermes. L'opinion de Dulaure serait donc plus probable. Voici comment il s'exprime :

« Suivant la commune opinion, le César Julien le fit construire pendant son séjour dans les Gaules, c'est-à-dire depuis les derniers mois de l'an 355, jusqu'au printemps de 361. En conséquence, on le nomme vulgairement le *Palais de Julien*, ou les *Thermes de Julien*. Il est certain que ce César a passé quatre ou cinq quartiers d'hiver à Paris, qu'il y habitait un palais considérable, et qui ne peut être différent de celui qu'on vient de décrire ; mais il ne s'ensuit pas qu'il l'eût fait construire. Julien, envoyé dans la Gaule pour en chasser des barbares qui la dévastaient depuis long-temps, employa les deux premières années de son séjour à composer des armées, à créer des finances, à faire une guerre continuelle ; et, les années suivantes, à réparer les maux innombrables que ces brigands y avaient causés. Ce n'est pas dans des temps de crise et de pénurie, que l'on pense à élever des palais. D'ailleurs, les goûts simples de ce prince, ses mœurs austères, son économie sévère, son éloignement pour le luxe et la magnificence, ne permettent pas de lui attribuer cette construction. Le palais des Thermes était construit avant l'arrivée de Julien dans les Gaules.....

« La construction de cet édifice doit être attribuée à un souverain, qui pendant un long séjour dans ce pays, y aura joui du calme propre à cette entreprise. Constance-Chlore réunit ces convenances : durant quatorze ans consécutifs, depuis l'an 292 jusqu'en 306, il séjourna dans ces contrées. Collègue de Dioclétien, il y régna en souverain, d'abord en qualité de César, ensuite en celle d'Auguste. Aucun empereur, avant ou après celui-ci, n'a resté aussi long-temps dans les Gaules. Son règne fut paisible, et l'histoire, pendant sa durée, n'offre aucun événement capable de contrarier une telle construction...

« Ainsi ce ne peut être Julien, mais bien plutôt son grand-père Constance-Chlore, qui, vers la fin du III^e siècle, ou, plus tard, dans les premières années du IV^e, fit construire le palais des Thermes de Paris. »

Voici le passage où Grégoire de Tours rapporte cet horrible massacre : « Childebert envoya une personne de confiance à (son frère) Chlotaire, roi de Soissons, pour l'engager à venir le trouver afin de résoudre ensemble s'ils feroient mourir leurs neveux, ou s'ils se contenteraient de *les dégrader en leur coupant les cheveux*... Chlotaire ne tarda pas à se rendre à Paris... Ils firent courir le bruit que le résultat de leur entrevue avoit été de faire proclamer rois les fils de Chlodomir, et envoyèrent les demander à Chlotide (leur aïeule) qui demouroit dans la ville (dans la Cité) pour les élever sur le pavois. Cette bonne reine, transportée de joie, fit venir les petits princes, dont le plus âgé n'avait que dix ans, dans son appartement, et après avoir eu attention de les faire manger : Allez, mes enfans, leur dit-elle en les embrassant, allez trouver vos oncles ; si je puis vous voir sur le trône de votre père, j'oublierai que j'ai perdu ce cher fils... Chlotaire après les avoir poignardés de sa propre main, monta tranquillement à cheval pour retourner à Soissons : Childebert se retira dans le faubourg : *In suburbana concessit.* »

Néanmoins l'un des trois fils de Chlodomir échappa à la mort. Cet enfant, nommé Chlodoalde, vécut dans un cloître, et fut canonisé sous le nom de saint Cloud.

On vient de voir, dans le récit de Grégoire de Tours, que Childebert et Clotaire hésitaient entre la mort et la dégradation de leurs neveux. Ceci tient à un usage de ce temps. « Les Francs, dit Saint-Foix^[8], se coupoient les cheveux tout autour de la tête, ne les conservant dans toute leur longueur que sur le sommet, où ils les renouaient et les rattachoient : il n'étoit permis qu'aux princes de la famille royale de porter leurs cheveux flottans sur leurs épaules, et sans être raccourcis autour de la tête ; les cheveux du peuple subjugué, des Gaulois, ne devoient pas passer le cou ; ainsi, la chevelure étant une marque distinctive entre les Francs et le peuple vaincu, couper les cheveux à un prince ou à un Franc, c'étoit non seulement le dégrader, le retrancher de sa famille, mais encore de la nation. »

Charlemagne demeura, sans aucun doute, au palais des Thermes ; mais il ne dut y faire que de courts séjours ; car on sait que dans l'intervalle de ses expéditions militaires, il habitait ordinairement Aix-la-Chapelle. C'est peut-être pendant sa résidence temporaire dans l'antique demeure des empereurs romains, qu'il surprit les amours de sa fille et d'Eginhard, son secrétaire et son ministre. « Ce fut pour ce prince un étrange spectacle, dit Mercier^[9], lorsque levé de trop grand matin, se promenant dans sa chambre, et jetant les yeux sur une petite cour de son palais, il aperçut à travers les fenêtres, à la lueur du crépuscule, la princesse, sa seconde fille, les pieds dans la neige, et portant sur son dos le premier ministre. Près de succomber sous ce fardeau, elle le transportait courageusement à l'autre bout de la cour : ainsi on n'aurait pu découvrir sur la neige des pas d'homme, et le secret de leurs amours était gardé. Le sage empereur jugea que la sévérité ferait éclater la honte de sa fille, et content des longs services d'Eginhard, il ordonna le mariage des deux amans. Il sut, depuis, que c'était la princesse elle-même qui avait imaginé cet expédient, et qui avait forcé Eginhard d'y consentir. »^[10]

NOTE K ([Page 31](#)).

Alcuin (Flaccus-Albinus) était diacre de l'église d'York. Appelé en France par Charlemagne, il fonda, sous les auspices de ce monarque, plusieurs écoles à Paris, Tours, Aix-la-Chapelle, et fit renaître les arts dans son empire. Charlemagne l'employa dans plusieurs négociations, le combla de richesses, et lui donna plusieurs abbayes qui le rendaient maître de vingt mille esclaves. Alcuin mourut en 804, âgé de 70 ans. Il était le résumé vivant de toutes les connaissances de son siècle : il excellait surtout dans la calligraphie. On pense qu'il avait au palais des Thermes un atelier, où il faisait copier des manuscrits^[11].

Il existe encore aujourd'hui une Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, copiée entièrement de sa main. C'est vers l'an 778, qu'Alcuin, entreprenant une révision de la version latine des Saintes-Écritures, par saint Jérôme, commença ce manuscrit, qui fut terminé par lui en 800. Ce

livre précieux a appartenu à Charlemagne, puis à Lothaire I^{er}, petit-fils de ce prince, qui le déposa dans le monastère de Prum, en Lorraine, lorsqu'ayant perdu sa couronne, il s'y fit moine. En 1576, le couvent fut dissous, et les moines Bénédictins conservèrent cette Bible avec une religieuse vénération, l'emportant avec eux à Grand-Vat, près de Bâle. Elle y resta jusqu'à l'occupation du territoire épiscopal de Bâle par les troupes françaises, en 1793, époque où toutes les propriétés de l'abbaye furent séquestrées. Depuis, elle passa en plusieurs mains, et vient d'être vendue tout récemment en Angleterre à un M. Giordet, moyennant la somme de 1,500 liv. sterl. (37,500 fr.). C'est un magnifique volume in-folio, relié en velours et écrit sur deux colonnes. Il contient 449 feuilles de vélin, et est orné d'un riche frontispice en or et en couleur, et de quatre grandes peintures, qui montrent l'état de l'art à cette époque reculée. On y remarque de plus, trente-quatre grandes lettres initiales, dorées et coloriées, qui contiennent des sceaux, des emblèmes, des devises et des figures historiques. Cette Bible est, à ce qu'on assure, dans un parfait état de conservation. Voici son titre : « Biblia Sacra latina ex versione sancti Hieronymi, codex membranaceus, seculi VIII, scriptus manu celeberrimi Alcuini, venerabilis Bedae discipuli, et Carolo Magno donatus, die quâ Romæ coronatus fuit. »

NOTE L ([Page 37](#)).

On ne peut préciser la date de cette acquisition. Mais voici un passage de Piganiol, qui l'indique le plus exactement possible : je le cite tout entier, parce qu'il contient en outre quelques détails qui ne sont pas tout-à-fait étrangers à cette Notice : « Cet hôtel (de Cluny) est situé auprès de l'église ^[12] et dans la rue des Mathurins. Sanval s'est trompé lorsqu'il a dit que les abbés de Cluny avoient choisi le collège de ce nom pour y faire leur demeure, lorsque leurs affaires les obligeoient de venir à Paris, jusqu'à ce que l'abbé Pierre de Chaslus eût acheté le palais des Thermes, que, depuis cet achat, on a nommé l'hôtel de Cluny. Ce savant homme ignoroit sans doute qu'avant que Pierre de Chaslus eût acheté le palais des Thermes, les

abbés de Cluny faisoient leur demeure, lorsqu'ils étoient à Paris, dans un hôtel qui est assez près de la boucherie Saint-Germain-des-Prés, et qui avoit été acquis par l'abbé Bertrand, premier du nom, sur la fin du XIII^e siècle, ou au commencement du XIV^e. Il y avoit fort peu de temps que Pierre de Chaslus l'avoit augmenté de nouveaux bâtimens, lorsque l'université entreprit de le troubler dans sa possession, sans qu'on sache positivement pour quel sujet. Quoiqu'il en soit, deux huissiers du parlement, par ordre des présidens, allèrent le dimanche d'après la Saint-Martin d'été de l'an 1334, signifier à l'assemblée générale de l'université qui se tenoit aux Mathurins, que l'abbé de Cluny et tout l'ordre avec ses biens et ses dépendances, en quelque endroit du royaume qu'ils fussent, étoient sous la protection du roi, tant par privilège spécial qu'à cause que l'abbé de Cluny étoit du conseil du roi. Comme je n'ai pu découvrir la date de l'acquisition du palais des Thermes par Pierre de Chaslus, j'ai rapporté ce trait d'histoire pour aller au plus près du temps où elle a été faite. Il est constant que Pierre de Chaslus ne fut fait abbé de Cluny qu'en 1322, et qu'il cessa de l'être en 1342, par sa promotion à l'évêché de Valence ; or, par l'histoire que j'ai rapportée, il faisoit encore son séjour l'an 1334, en l'hôtel qui étoit auprès de la boucherie St-Germain-des-Prés ; donc, il n'a acquis le palais des Thermes que dans l'espace de temps qui s'est écoulé depuis le mois de juillet 1334 jusqu'en 1342, qu'Itier de Mirmande, surnommé le *Docteur solennel*, lui succéda au gouvernement de l'ordre de Cluny. Ainsi, au défaut de la date de l'acquisition du palais des Thermes, nous sommes sûrs du moins d'y toucher de bien près, puisqu'il ne s'agit tout au plus que de huit ans [\[13\]](#). »

Le collège de Cluny (fondé en 1269 par l'abbé Yves de Vergy) se trouvant situé auprès de l'emplacement actuel de la Sorbonne, il est probable que ce fut la convenance du voisinage qui détermina Pierre de Chaslus à faire l'acquisition du palais des Thermes.

L'ordre de Cluny (première branche de celui de Saint-Benoît), remontait au commencement du x^e siècle : il dut sa fondation à Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, qui, en 910, fit bâtir aux environs de Mâcon l'abbaye de Cluny. Louis IV, dit d'*Outre-mer*, confirma cette fondation, l'an 939, et sept ans après, le pape Agapet II déclara l'abbaye de Cluny, et tous les monastères de sa dépendance, exempts de toute sorte de juridictions des Ordinaires, et voulut qu'ils relevassent immédiatement du Saint-Siège (l'an 946).

Bernon, premier abbé de Cluny, n'eut d'abord sous ses ordres que douze religieux ; mais ce nombre fut presque aussitôt dépassé, et s'augmenta considérablement sous ses successeurs saint Odon (en 927), saint Mayeul (en 948), saint Odillon (en 974), et saint Hugues (en 1049). La prospérité de l'ordre s'accrut de jour en jour ; et au xii^e siècle, il était devenu si florissant et si célèbre, qu'il comptait près de deux mille monastères répandus en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Espagne et jusques dans l'Orient.

L'abbaye de Cluny a donné à l'Église les souverains pontifes Urbain II, Grégoire VII, et Paschal II, ainsi que plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. Les prélats les plus éminents se sont honorés du titre d'Abbés de Cluny ; parmi les plus illustres, on cite les cardinaux Jean et Charles de Lorraine ; dom Claude de Guise (bâtard de la maison de Lorraine) ; le cardinal de Guise, Louis de Lorraine ; le cardinal Armand-Jean Duplessis de Richelieu, ministre d'État ; Armand de Bourbon, prince de Conti ; le cardinal Jules Mazarin ; le cardinal Renaud d'Est ; Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand aumônier de France ; le cardinal de Larochehouc, archevêque de Rouen, etc.

Les papes et les rois se plurent souvent à donner à cette abbaye des témoignages éclatants de leur affection et de leur estime : c'est ainsi que le pape Calixte II ordonna que l'abbé de Cluny aurait toujours le titre de cardinal ; c'est encore ainsi que l'abbé de Cluny avait entrée, séance et voix délibérative à la grand'chambre du parlement, en qualité de *conseiller d'honneur né* ^[14].

Un ordre si favorisé et si répandu devoit posséder d'immenses richesses. En effet, si nous ajoutons foi à *l'Histoire des Ordres monastiques*, « il étoit

en possession d'un des plus beaux et des plus riches trésors de France. Ce trésor fut pillé jusqu'à trois fois, du temps des guerres des calvinistes, qui brûlèrent quantité de saintes reliques, et emportèrent plusieurs châsses de vermeil, un grand nombre de calices, de vases d'or et d'argent, et une infinité d'ornemens en broderie ; de sorte que l'inventaire dressé du dernier pillage qu'ils firent au château de Hourdon, où l'on avoit porté ce qu'il y avoit de plus précieux dans l'abbaye, monte au moins à deux millions de livres. La bibliothèque ne fut pas exempte de la fureur de ces hérétiques, qui la brûlèrent. Elle étoit curieuse en manuscrits ; il y en avoit plus de mille huit cents, presque tous du travail des religieux, qui s'occupaient anciennement à copier les ouvrages des Pères et des autres. » [\[15\]](#)

La même histoire nous fournit un document curieux sur la grandeur et la magnificence de l'abbaye. On y lit :

« En 1245, le pape Innocent IV, après la célébration du premier concile général de Lyon, alla à Cluny, accompagné des patriarches d'Antioche et de Constantinople, de douze cardinaux, de trois archevêques, de quinze évêques, et de plusieurs abbés. Le roi Saint-Louis, la reine sa mère, son frère, le duc d'Artois et sa sœur, l'empereur de Constantinople, les fils des rois d'Aragon et de Castille, le duc de Bourgogne, six comtes, et quantité d'autres seigneurs, s'y trouvèrent dans le même temps, et tous avec une suite fort nombreuse, sans que les religieux quittassent aucun des lieux réguliers ; ce qui est une marque de la grandeur et de la magnificence de ses anciens bâtimens, qui, quoique ruinés en partie par les calvinistes, en 1562, ne laissent pas d'avoir encore une si grande étendue, que l'on ne peut s'empêcher de les admirer. Son église, qui est sans contredit une des plus grandes du royaume, a 510 pieds de longueur, 120 de largeur, et l'on y entre par un vestibule qui a 110 pieds de longueur, et 81 de largeur. Cette église est bâtie en forme de croix patriarchale » [\[16\]](#)

L'abbaye de Cluny a été détruite à la révolution de 1793 ; il n'en existe plus aujourd'hui que le couvent, occupé en partie par le collège de la petite ville de Cluny (Saône-et-Loire).

Il y a quinze ans, environ, un Anglais offrit à M. Le Prieur, propriétaire de l'Hôtel de Cluny^[17], d'acheter la chapelle pour la transporter en Angleterre. La somme proposée était considérable ; néanmoins M. Le Prieur la refusa, en disant : « Quoique je me sois occupé, toute ma vie, de commerce, et que votre offre doive plaire à un homme qui, comme moi, se connaît fort peu en architecture, si ma chapelle est aussi belle que vous le dites, je veux qu'elle reste en France. »

NOTE O ([Page 42](#)).

Les anciens vitraux ont été en partie brisés, en partie transportés aux Petits-Augustins. Pendant la Terreur, le vandalisme révolutionnaire a mutilé et détruit les groupes de figures et les statues des Saints. La chapelle elle-même faillit tomber sous les coups d'un maçon, chef de section, qui demeurait à l'hôtel de Cluny.

Aujourd'hui cette chapelle a recouvré une partie de son ancienne splendeur, grâce à la belle collection que M. Dusommerard possède dans les appartemens du premier étage de cet hôtel. De riches vitraux, replacés aux ogives des fenêtres, ont rendu au sanctuaire son obscurité mystérieuse ; des armoires, des stalles et des lutrins artistement sculptés, des figurines et des tableaux représentant divers sujets sacrés, des ostensoirs, des missels, des crosses d'évêque, des chasubles, en un mot, des ornemens de toute espèce, meublent le gothique oratoire des abbés de Cluny. On a même retrouvé, sous le badigeon, et ravivé, comme aux premiers temps de la construction de l'hôtel, les belles peintures à fresque du xvi^e siècle, qui décoraient le pourtour de l'autel.

NOTE P ([Page 44](#)).

On lit aussi dans Piganiol : « On montre dans la cour de cet hôtel le diamètre de la cloche appelée *Georges d'Amboise*, qui est dans une des tours de la cathédrale de Rouen, et qui est tracé sur la muraille de cette cour, où l'on assure qu'elle a été jetée en fonte »^[18]. Cette fameuse cloche n'existe plus depuis long-temps : on l'a fondu pendant la révolution pour en faire des canons.

NOTE Q ([Page 45](#)).

Ce fait historique est rapporté par plusieurs historiens ; mais aucun d'eux ne dit que le dénoûment ait eu lieu à l'hôtel de Cluny : c'est de M. Dusommerard que je tiens cette circonstance, mentionnée aussi dans sa Notice. Il l'a puisée, dit-il, dans une chronique anglaise ; mais il ajoute qu'il est réduit à citer de mémoire, n'ayant pu retrouver le numéro du *Magazine*, où il a lu cette chronique, avant qu'elle eût pour lui un intérêt de localité. Du reste, le travail de M. Dusommerard est si consciencieux, que j'ai pu m'autoriser de son témoignage pour placer le lieu de la scène à l'hôtel de Cluny. Il y a plus, c'est que cette assertion se trouve confirmée par une ancienne tradition, qui, jusqu'à nos jours, a sans cesse désigné sous le nom de *Chambre de la reine Blanche*, une salle située au premier étage, sur le jardin et à côté de la chapelle. Cette désignation doit évidemment venir du séjour qu'y a fait la veuve de Louis XII, car on n'ignore pas qu'à cette époque le peuple appelait souvent *reines blanches* les veuves des rois, parce qu'elles avaient coutume de porter le deuil en blanc.

NOTE R ([Page 50](#)).

« Cette aventure fut publiée par toute l'Europe, dit Le Laboureur^[19], et les huguenots ne l'oublièrent pas dans leurs libelles, et principalement dans une plainte qu'ils font faire au cardinal du peu de secours qu'on lui prêtoit pour l'exécution de ses desseins, où il parle ainsi :

Mesmes Paris entier, duquel le compérage
Envers mon frère et moy obligeoit le courage,
Me délaisse du tout. Je le puis voir ainsi,
Quant près saint Innocent me fit Montmorency,
Descendre de vitesse et gagner une porte,
Ma garde désarma, et mit à pied ; de sorte
Qu'elle ainsi mise en blanc grand déshonneur en a
Et.....
Ah ! que j'ay de dépit qu'en abaissant ma corne
Il me fit en public recevoir telle escorne,
Sans que de se mouvoir nul homme fit semblant
En toute la cité, et que d'un cœur tremblant,
À lui le lendemain j'envoyai me soumettre,
Le requérant vouloir octroyer et permettre
Me retirer armé, de crainte des mutins
Ce que de luy encor tout brave je n'obtins,
Ains m'en allay de nuit ; emmenant un bon nombre
Des miens ; si qu'en fuyant avois peur de mon ombre.
Oh ! quel estois-je lors, ô combien différent
Etoit Charles nouveau, de ce Charles parent
De l'épouse à François ! Oh ! que cette nuit coye
Différoit du plein jour auquel remply de joie
Je condamnay en roy, inique et déloyal,
À la cruelle mort, le juste sang royal. »

NOTE S ([Page 53](#)).

L'abbaye de Port-Royal (de l'ordre de Cîteaux), située près de Chevreuse, fut fondée en 1204 par l'évêque de Paris, Eudes de Sully, de la maison des comtes de Champagne et proche parent de Philippe-Auguste. Ce monastère, pauvre d'abord, ne tarda pas à acquérir de grands biens et de nombreux privilèges.

Sur la fin du xvi^e siècle, il était tombé, comme beaucoup d'autres, dans un grand relâchement. On n'y observait plus la règle de Saint-Benoît, et l'esprit du temps en avait entièrement banni la régularité, lorsqu'enfin, dans les premières années du siècle suivant, Marie-Angélique Arnaud entreprit d'y introduire la réforme. Cette zélée religieuse était née en 1591 : elle prit l'habit en 1599, à l'abbaye de Saint-Antoine de Paris, et fit profession à Maubuisson le 29 octobre 1600. Elle n'avait pas encore onze ans accomplis, quand, par un abus assez commun dans ce temps-là, elle fut nommée abbesse de Port-Royal, et c'est à l'âge de dix-sept ans seulement qu'elle commença à rétablir la règle dans son abbaye. Peu de temps après, elle se transporta dans plusieurs autres monastères qu'elle réforma pareillement. Enfin, après avoir édifié tout le monde par sa sagesse et sa piété, elle donna encore un exemple éclatant de son humilité et de son désintéressement, en introduisant au couvent de Port-Royal l'élection triennale des abbesses, et en se démettant elle-même de son titre en 1630.

Il serait trop long de parler ici des querelles théologiques que les Jésuites suscitèrent si long-temps contre Port-Royal, et pendant lesquelles l'abbaye fut défendue avec tant de génie par Pascal et le célèbre Arnaud^[20]. Mais on n'oubliera pas que l'abbesse Marie-Angélique lutta sans cesse avec courage contre toutes les persécutions. Son dévouement et sa fermeté ne s'éteignirent qu'avec sa vie. Cette illustre abbesse mourut le 6 août 1661, âgée de soixante-dix ans.

L'abbaye de Port-Royal des Champs, subsista jusqu'au mois d'octobre 1709, époque à laquelle ce monastère fut démoli, et les religieuses dispersées et réparties dans plusieurs couvens du royaume. Quant à l'abbaye de Port-Royal de Paris, on la supprima en 1790, et l'on convertit ses bâtimens pendant la session de la convention nationale, en prison révolutionnaire. En 1801, on y plaça l'institution de la *Maternité*, et en 1804, l'*hospice de l'Accouchement*^[21].

Delisle (Joseph-Nicolas) né à Paris en 1688, se consacra dès sa jeunesse à l'étude des mathématiques et de l'astronomie, et l'éclipse totale de soleil du 12 mars 1706 lui fournit l'occasion d'approfondir plus spécialement cette dernière science. L'Académie des Sciences lui conféra une place d'élève en 1714, et cette distinction fut pour lui un encouragement à de nouvelles observations, dont plusieurs très-importantes sont consignées dans les *Mémoires* de cette académie. Il fit en 1724 le voyage d'Angleterre et fut fort bien accueilli par Newton et Halley. Appelé en Russie par l'impératrice Catherine II en 1727, pour y former une école d'astronomie, il établit dans ce pays un bel observatoire, se livra à de grands travaux tant en astronomie qu'en géographie, les continua à son retour à Paris, où il était lecteur au collège de France, et où il eut entre autres élèves distingués Lalande et Messier. Delisle mourut en 1768. On a de lui plusieurs ouvrages, et il a laissé des porte-feuilles remplis d'observations, de notes, etc., et qui, achetés par le roi, ont été placés dans le dépôt des plans et des journaux de la marine, à Paris.

NOTE U ([Page 57](#)).

Lalande (Joseph Jérôme Lefrançais de), né en 1732 à Bourg-en-Bresse, fut placé de bonne heure dans un couvent de jésuites, et s'y fit remarquer par une dévotion méticuleuse. À l'âge de dix ans, il composait des romans et de petits drames mystiques. Parvenu en rhétorique, il se passionna pour l'éloquence, et voulut être avocat ; mais quand le P. Béraud lui eut fait observer à Lyon la grande éclipse de 1748, il n'hésita plus ; il se sentit astronome ; et pour se vouer plus facilement à cette carrière, il résolut de se faire jésuite ; toutefois ses parens l'envoyèrent à Paris, où il se fit recevoir avocat pour leur complaire. Ce fut durant les premiers temps de son séjour dans la capitale, que, travaillant chez un procureur qui demeurait à l'hôtel de Cluny, il fit la connaissance de Delisle, et fit ses premiers essais en astronomie dans l'observatoire de ce savant. Admis dès-lors dans l'intimité de plusieurs astronomes distingués, il ne tarda pas à faire tous les progrès qu'on avait droit d'attendre d'un tel élève, dirigé par de tels maîtres.

Envoyé à Berlin pour une observation qui devait déterminer la distance de la lune à la terre, Lalande fut reçu membre de l'Académie des Sciences à son retour, en 1753. Onze ans plus tard, il succéda à Delisle dans la chaire d'astronomie au collège de France, et non content d'en remplir avec assiduité les fonctions pendant quarante-six ans, il fit de sa maison une sorte d'école pour la science : il y logeait et nourrissait plusieurs jeunes gens peu aisés, mais doués d'heureuses dispositions. Cette noble conduite lui ayant valu une pension de 1000 francs, qu'il n'avait pas sollicitée, il la consacra aussitôt à l'éducation d'un nouvel élève. D'autres astronomes ont brillé d'un éclat plus vif, d'autres ont fait des découvertes plus nombreuses et plus importantes ; il n'en est pas qui ait, autant que Lalande, contribué à répandre le goût et la connaissance de l'astronomie ; et presque tous les savans en ce genre que, depuis, la France a possédés, se sont formés à ses leçons, ou à la lecture de ses ouvrages. Lalande mourut à Paris en 1807.

NOTE V ([Page 57](#)).

Messier (Charles), né en 1750 à Badonviller en Lorraine, n'avait, lorsqu'il vint à Paris en 1751, d'autre recommandation qu'une écriture nette et bien lisible, et quelque habitude du dessin ; il entra chez Delisle pour tenir ses registres d'observations et fut formé par Libour, secrétaire de ce célèbre astronome, aux observations journalières de l'astronomie, à celles des éclipses et à la recherche des comètes. Nommé plus tard par le crédit de Delisle, commis du dépôt des cartes de la marine, avec des appointemens de 500 francs par année, il reçut en outre de son protecteur le logement et la table. Celui-ci, qui croyait avoir suffisamment payé les travaux de son élève, garda pour lui les observations que Messier fit sur les comètes de 1758, 1759 et 1760.

Lorsque le vieil astronome abandonna la science pour la dévotion, Messier, devenu plus libre, s'occupa de ses recherches favorites avec plus d'ardeur et de succès ; et, pendant quinze ans, presque toutes les comètes qui furent découvertes, le furent par lui seul.

Il fut élu successivement aux académies de Berlin et de Pétersbourg, et en 1770, à celle de Paris ; déjà depuis quelque temps son titre de commis avait été changé en celui d'astronome de la marine.

Cependant les blessures les plus graves, causées par une chute terrible, vinrent interrompre ses travaux pendant plus d'un an. Devenu académicien pensionnaire à son tour, il vit supprimer quelques jours après, l'académie, sa pension et le traitement qu'il recevait de la marine. Malgré les embarras de sa position, il continua ses travaux, que l'Institut, le bureau des Longitudes, et la Légion-d'Honneur récompensèrent enfin sous un régime meilleur. Il vit des jours heureux dans une vieillesse qui fut longtemps sans infirmités, et mourut en 1817.

Lalande avait consacré, à la mémoire de cet infatigable observateur, une nouvelle constellation, sous le nom du *Messier* ou *Garde-Moisson*, qu'il forma de quelques étoiles éparses entre Céphée, Cassiopée et la Girafe.

-
1. ↑ Dulaure, *Histoire de Paris*, T. 1^{er}, pag. 118.
 2. ↑ Ducange offre des exemples de cette altération en France. Voyez son *Glossaire*, au mot *as*.
 3. ↑ *Fortunati carmina*, lib. 6, carmen 4.
 4. ↑ Dulaure, *Histoire de Paris*, T. 1^{er}, pag. 127. — *Recherches critiques sur Paris*, par Jaillot, T. 5, Saint André, pag. 4, 7, 10, 11, 93, 120. — *Histoire de Paris*, par Félibien, T. 3, pag. 207.
 5. ↑ *Histoire de Paris*, par Félibien, Preuves, T. 3, pag. 91.
 6. ↑ Piganiol, *Description historique de la ville de Paris*, T. 6, pag. 310.
 7. ↑ Piganiol. *Ibidem*.
 8. ↑ *Essais historiques sur Paris*, T. 1^{er}, pag. 10, note. — *Ibidem*, T. 2, pag. 70 et suivantes.
 9. ↑ Voyez le *Tableau de Paris*.
 10. ↑ Voyez ce récit dans la *Chronique du monastère de Lauresheim*.

M. Guizot, dans son *Histoire de la Civilisation en France* (T. 6, pag. 408 et suiv.), révoque en doute le mariage d'Eginhard avec une des filles de Charlemagne.
 11. ↑ Voir *Histoire de la Civilisation en France*, par M. Guizot, T. 2, pag. 348 et suiv.
 12. ↑ Elle n'existe plus aujourd'hui.
 13. ↑ Piganiol, *Description historique de Paris*, T. 6, pag. 304 et suivantes.
 14. ↑ Piganiol, *Description historique de Paris*, T. 1^{er} p. 105.
 15. ↑ *Histoire des Ordres monastiques et militaires*, par le P. Hélyot, T. 5, 4^e partie, chap. 18.
 16. ↑ *Histoire des Ordres monastiques et militaires*, par le P. Hélyot, T. 6, 4^e partie, chap. 18.
 17. ↑ Cet hôtel appartient aujourd'hui à sa veuve.
 18. ↑ Piganiol, *Description de Paris*, T. 6, pag. 308.
 19. ↑ Additions aux Mémoires de Castelnau, T. 2, p. 377 et suivantes.

20. [↑](#) Voir l’*Abrégé de l’Hist. de Port-Royal*, par Racine.
21. [↑](#) Dulaure, *Histoire de Paris*, T. 5, pag. 398 et 399.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Aristoi
- VIGNERON
- Cantons-de-l'Est
- Acélan
- Phe-bot
- Sapcal22
- M0tty
- Jahl de Vautban
- Tylwyth Eldar
- Tpt
- Challwa
- Pantxoa

- Toto256

-
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
 2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
 3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
 4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)